

Une pensée pour les proches aidants

Soins » Ils sont environ 140 000 en Suisse. On les appelle les proches aidants. Ces personnes, en âge de travailler, soignent et assistent régulièrement des parents malades, dont 800 enfants gravement atteints. Pour ce faire, ils réduisent ou cessent leur activité salariée, subissant de réelles pertes de revenus.

Désireux de remédier à cette situation, le Conseil fédéral a annoncé hier sa volonté d'agir. Sa décision de principe devra être concrétisée avant la fin de l'année par le Département fédéral de l'intérieur, chargé d'élaborer un projet législatif.

Pour l'heure, le gouvernement n'a tracé que l'orientation générale. Les salariés prenant soin d'un proche bénéficieront d'un congé de courte durée, pen-

dant lequel l'employeur continuera à les rémunérer. Ce congé sera plus long pour les parents d'enfants gravement malades ou accidentés, pour lesquels une «allocation similaire à l'allocation maternité» comblera le manque à gagner.

La mise en œuvre concrète n'a pas encore été définie. «Nous n'avons pas encore estimé le montant de l'allocation par proche aidant, pas plus que la somme totale», reconnaît Salome von Greyerz, responsable de la politique de la santé à l'Office fédéral de la santé publique.

De même, aucune solution n'est encore arrêtée pour le financement. L'administration devra explorer plusieurs pistes. «Un relèvement des cotisations

employeur/employé n'est pas à exclure, mais ce n'est qu'une option parmi d'autres.»

En prenant connaissance de ce projet, la conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach (pdc, FR) ne cache pas sa satisfaction. Son initiative parlementaire sur les proches aidants, concoctée avec la section PDC 60+, reçoit un soutien fort appréciable.

En outre, le gouvernement compte la suivre sur un autre point. «L'action des proches aidants doit être davantage reconnue dans l'AVS, via des bonifications d'assistance qui formeraient une partie de la rente», explique-t-elle. Les coûts ne dépasseraient pas «un million de francs par an». » **PHILIPPE BOEGLIN**